

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue du 25 Mai n. 67.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

## ALMANACH FRANÇAIS.

Lundi 12—Bataille d'Hoegladeu (Allemagne) par le général Michaud (1794)

Mardi 13—Bataille de Marengo (Italie) par le général Bonaparte (1800).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1er mai, RUE DU 25 MAI, No. 67.

## MONTEVIDEO.

### AUX SOUSCRIPTEURS DU PATRIOTE FRANÇAIS.

Les lecteurs du *Patriote Français* me permettront de me mettre aujourd'hui en scène pour remercier ceux d'entre eux, qui, depuis mon entrée à la rédaction, ont soutenu le journal de leurs sympathies.

Malgré leur bonne volonté, le journal ne fait pas ses frais. Lorsqu'on est venu m'offrir la rédaction, la situation du journal était encore beaucoup plus précaire. J'ai accepté ma tâche; je ne l'ai pas sollicitée. M. le colonel Thiébaud, en se reportant aux premiers temps de l'armement, devra et saura me rendre justice: je ne lui demande rien de plus. La légion des Volontaires Français et l'hôpital fondé pour elle rendront témoignage des légers services que j'ai pu rendre.

Aujourd'hui, ma position étant obérée, et des amis étant venus à mon aide, il est de mon devoir de travailler pour les rembourser. Ne devant donc de reconnaissance qu'à l'amitié privée, plein de dévouement, comme toujours, pour nos compatriotes et pour le gouvernement oriental, je vais rentrer dans ma vie accoutumée, pour tâcher d'acquitter une dette qu'une bienveillante affection m'a presque imposée. Demain paraîtra mon dernier article que j'ai contracté l'obligation d'écrire et de publier.

Je donne ces explications, parce que, par le temps qui court, on voit partout de la politique. Il me reste à déclarer, que, eussé-je été soutenu, j'aurais gardé la même indépendance: une subvention n'eût été, pour moi, que le fruit légitime d'un travail loyal.

A. DELACOUR  
Montevideo, 12 juin 1843.

## FEUILLETON.

### CHRONIQUE THEATRALE.

Paris, le 10 mars.

BULLETIN DRAMATIQUE. — Enfin la solennité des *Burgraves* a eu lieu devant un auditoire d'amis, mêlé de quelques adversaires, auxquels il est impossible de refuser l'entrée d'un théâtre. La salle avait été composée de main de maître: personne ne s'entend comme M. Hugo à ce travail. Quand il donne un drame quelque part, il est convenu d'avance que la conduite de l'opération lui appartient en propre. Tout est mis à ses ordres; le machiniste, les claqueurs, les décorateurs, les acteurs, les directeurs. Jamais unité plus absolue ne fut réalisée. Il semblerait qu'à un certain degré de célébrité, un auteur se doit à lui-même de laisser à d'autres l'emploi des moyens secondaires. M. Hugo ne pense point ainsi. Il a voulu savoir quels spectateurs rempliraient la salle, quels claqueurs seconderaient le succès. Une portion de la prime, allouée aux auteurs, a servi à mettre en scène les *Burgraves*. Les personnes qui s'y connaissent prétendent que jamais plus belle stratégie en

## M. PICHON.

M. LE VICE-AMIRAL MASSIEU DE CLERVAL.

M. Pichon, consul-général de France à Montevideo, doit avoir pris connaissance du rapport publié par le *Nacional*, au sujet de l'embarquement frauduleux d'un certain nombre de Basques pour Buenos Ayres; il doit avoir pris connaissance de l'arrêté publié, sur les conclusions de ce rapport, par le gouvernement oriental. La responsabilité que la déposition du sieur Curuchet fait peser sur M. le consul de France, est grave, aux yeux de tout homme loyal et sensé; et, si M. *Alsina*, le rédacteur du rapport, a cru devoir plutôt se défier de la véracité du témoignage qu'accuser le représentant d'une nation étrangère, il est de notre conviction de déclarer que les remerciements à ce sujet lui sont dus, non pas par les Français de Montevideo, mais par M. Pichon lui-même.

Cette dernière affaire, toute scandaleuse qu'elle nous paraît, n'est du reste qu'un grief de plus à joindre à tous ceux qui pèsent sur la conscience de notre représentant. Depuis son arrivée à Montevideo, M. Pichon, loin de se montrer pour la population française amical et bienveillant, s'est toujours défié d'elle et s'est constamment tenu à l'écart. Lorsqu'une réclamation lui était présentée, avant même de l'avoir parcourue, avant d'avoir jugé de son importance et de son opportunité, il oubliait qu'il recevait des appointements précisément pour faire valoir des droits méconnus, et considérait comme une corvée ce qui pour lui était une obligation réelle.

Lorsque l'armée d'Oribe, dont toutes les âmes honnêtes déplorent chaque jour les attentats hideux, vint assiéger cette capitale, M. Pichon, par convenance peut-être ou par un semblant de sympathie, parut s'émouvoir de la position critique des Français résidant à Montevideo. Il convoqua une assemblée dans le but

de signaler une première représentation. On avait un enthousiasme de choix et une exaltation de qualité supérieure. Les spectateurs sérieux ont joui d'une autre mise en scène que de celle qui se passait derrière le rideau; c'était irréprochable.

La trilogie de M. Hugo ressemble à tout ce qu'il fera, à tout ce qu'il a fait: c'est toujours la même prétention à l'anti-naturel et à l'impossible. Aucun des personnages que M. Hugo met en scène n'a vécu et n'a pu vivre. L'action semble toujours se passer dans un autre monde animé de passions qui ne sont pas les nôtres, et qui ne brille pas par le bon sens. Des cinq ou six personnages que les *Burgraves* mettent en scène, il serait difficile de dire lequel est le plus insensé. Voici la sorcière Guanhumara qui tient la pièce entière suspendue sur un quiproquo, sur un jeu de mots. Celui qu'elle a cru assassiné ne l'est pas, et la vengeance qu'elle a poursuivie durant quatre-vingts ans, n'est qu'une déception. Voici le fantastique Barberousse, mort depuis quarante ans, et qui se promène comme une personne naturelle; puis viennent trois vieillards, auxquels on pourrait certes attribuer l'épithète que M. Hugo a naturalisée au théâtre, dont l'un, Job, se livre à ses lamentations renouvelées de Jérémie, tandis que l'autre, Magnus, fait chorus. Ces

d'organiser, sous sa direction et avec l'autorité de sa présence, un armement neutre.

Cet armement, malgré l'épithète de neutre, nous posait évidemment comme ennemis d'Oribe; car c'était d'Oribe que les Français se défiaient. Une fois armés, nous ne le craignons pas. M. Pichon nous désarma; il nia qu'il eut pris part à l'organisation des sections; mais, par un billet écrit de sa propre main, billet qui est en notre pouvoir, il se donne à lui-même, pour cette circonstance, un démenti formel.

Oribe a donc dû, par le fait de M. Pichon, nous regarder comme ses ennemis; M. Pichon se séparant de la population française, cette population française commença de s'armer elle-même.

Parut alors la circulaire d'Oribe en date du 1er avril. M. Pichon y répondit en nous dénationalisant, c'était nous livrer à qui voudrait nous prendre.

M. Pichon n'avait-il pas d'ailleurs quelques jours auparavant, exécuté à la lettre les prescriptions du blocus imposé par Rosas? N'avait-il pas refusé à plus d'un capitaine de navire marchand français de l'expédier pour Maldonado? Et, puisque le gouvernement Oriental nous menaçait d'une expulsion, si ce blocus était accepté, nous, Français, témoins des actes de M. Pichon, nous devons croire qu'il l'était; — Nous nous sommes donc armés, et si cet armement est une faute, elle retombe sur M. Pichon.

Cette faute, M. Pichon pouvait se la faire pardonner, en la tournant au profit de la population française de Montevideo. — En effet, des artisans laborieux, des commerçants estimables, tout un peuple travailleur en un mot prenait le fusil pour se mettre à l'abri des menaces qu'avaient attirées sur lui la proposition de neutralité armée, l'indignation contre un blocus, qu'on a craint seulement en raison de la conduite fautive du consul, et la détermina-

deux hommes d'âge se plaignent de la jeunesse qui, d'après eux, aime trop le vin et les belles, tandis qu'eux, les dignes anciens, aiment mieux jouer du poignard et de la flamberge. Cherchez la dedans une idée morale ou historique, quoique ce soit de raisonnable et de suivi; vous n'y trouvez rien de pareil. C'est de la déclamation, de l'érudition de placage, et les mots les plus pompeux pour signifier les choses les plus décousues.

Le fond de cette intrigue est toute dans l'expiation que poursuit Guanhumara: elle veut se venger d'un meurtrier qui a immolé son amant à peu près avant le déluge; pour cela elle emploie le fils même de la victime et l'asservit à ses desseins au moyen d'une passion qu'elle lui connaît. Régina se meurt, mais la sorcière a des philtres qui ramènent les lis et les roses sur les joues de la belle; Othbert sera donc heureux, mais il tuera Job, le vieillard de cent sept ans. Mais Job est son père, et cette filiation se révèle au moment du meurtre. On ne sait comment finit la chose, tant Guanhumara est acharnée, si Barberousse, n'arrivait sur le lieu du crime, Barberousse, qui n'est revenu de l'autre monde que pour exercer gratis l'état de prédicateur, fait un sermon à Job, un sermon à Othbert, un sermon à Guanhumara, Celle-

tion de poursuivre l'œuvre, commencée par notre représentant et abandonnée par lui. — Que devait faire M. Pichon? — Se taire et rester tranquille, en présence d'un armement que ses bévues avaient provoqué; permettre sans y entrer, qu'il prit de la consistance et de la force; lui laisser enfin toute l'attitude et toute liberté. La question, que 2500 hommes décideront sur un champ de bataille, 5000 hommes armés l'eussent tranchée immédiatement par leur seule apparition.

Loin d'agir ainsi, M. Pichon, irrité de s'être fourvoyé lui-même, a combattu ouvertement ceux qui montraient de la logique en son lieu et place. Il a déclaré que les Français armés n'étaient plus français; il leur a dénié la protection du pavillon, protection qu'un chef d'escadre doit même à tout étranger, en présence d'un danger réel; il a payé ceux qui voudraient ne point participer à la manifestation énergique de l'immense majorité de la population française, il a insulté presque publiquement les adversaires de sa conduite et de son opinion; il a tenu contre eux de ces propos qui ne sont de mise que dans une salle d'armes ou dans un estaminet.

Il a fait plus. Ici que nos lecteurs nous permettent de revenir sur le rapport présenté au gouvernement oriental par M. Alsina au sujet de l'embarquement frauduleux des basques pour Buenos-Ayres.

Voici le résumé de la déposition du sieur Curuchet, en ce qui concerne M. le consul de France :

« Deux mois avant le 19 avril, désirant emmener quelques basques à Buenos-Ayres, je vis le consul français afin d'éviter les frais de passe ports; Monsieur le consul me déclara qu'il avait demandé des passeports gratuits au gouvernement et qu'il n'avait rien obtenu; il m'offrit de faire embarquer les basques sur la corvette française l'*Aréthuse*, si le commandant y consentait, et de les transborder de la corvette sur le paquet l'*Electre*, quand il sortirait; le consul voulait me donner une lettre pour le commandant de l'*Aréthuse*; mais il se désista de cette proposition, en disant qu'il serait mieux que je revinsse le jour suivant à six heures du matin, et que j'allasse en personne à bord avec l'aspirant qui venait à terre à sept heures; en effet, je revins le lendemain matin, chez le consul, et

ci n'y résiste pas, elle se tue. Barberousse n'en continue pas moins son sermon, mais cette fois il s'adresse à la cantonnade qui se contente de mourir d'ennui.

Car c'est là une des qualités dominantes de la pièce de M. Hugo; elle est profondément ennuyeuse et prétentieuse. Ce style à tous crias, ces tirades grandiloquentes exercent un effet particulier sur les machoires; c'est une vertu qu'on ne saurait leur disputer. Les amis de M. Hugo diront que c'est ainsi que l'on exhumait Corneille. A la bonne heure; mais l'excuse ne rend pas la chose plus récréative. Quant au style, il est à croire qu'en désespoir de cause, on se rabattrait sur la grandeur, sur les magnificences qui le distinguent. Il est vrai que M. Hugo confectionne très bien les vers lyriques; mais, quant au vers dramatique, il n'y entend rien. Le vers dramatique exige une netteté, une clarté, dont l'auteur des *Burgraves* ne se doute même pas; il s'efface devant l'action, il n'éblouit pas le spectateur par les tours de force. Sa qualité véritable est le naturel, et M. Hugo en manque par dessus tout. Pour ne pas être accusé de prévention injuste, je vais citer un morceau de la trilogie, celui que les amis du poète regardent comme le diamant de la pièce. C'est le grand monologue de Barberousse, celui qui avait quatre cents vers et qu'il a fallu couper en deux pour ne pas abuser des poumons de Ligier.

Allemagne! Allemagne! O mère! ô ma patrie!  
Que les fils sont déchus, et que de coups meurtrie,  
Après ce long exil, je te retrouve, hélas!  
Ils ont tué Philippe et chassé Ladislas,  
Empoisonné Henrich! Ils ont, d'un front tranquille,

je n'en sortis avec l'officier; j'allai à la corvette, et, là, il fut convenu qu'on recevrait les basques que j'amènerais; le jour suivant, je les amenai; le paquet sortit, et un officier français me conduisit, moi et les basques, au paquet, ou les autres navires de guerre amenent aussi du monde; sur le paquet se trouvaient déjà les familles de ces basques, sans passeports, mais qui y étaient comme servantes des dames passagères. Je revins de Buenos-Ayres, je réunis d'autres basques; je les amenai à la corvette, et tout arriva exactement comme la première fois.

M. Alsina, le rédacteur du rapport, déclare qu'il ne peut croire à ces manœuvres de M. le consul de France, parce qu'elles ne lui semblent pas dignes de son caractère public. Nous, nous y croyons pleinement, et voici la raison qui nous y détermine; M. le consul combattait alors, comme il combat aujourd'hui, par tous moyens l'armement français; il avait trouvé l'occasion d'envoyer des basques à Buenos-Ayres; c'était de l'argent de moins à déboursier et des hommes mis par le fait en dehors de l'armement. M. Pichon n'a pas hésité, et, à nos yeux, les faits articulés par le sieur Curuchet sont non seulement complètement probables, mais encore parfaitement vrais.

Avant-hier encore, la rue de Buenos-Ayres était encombré de basques, le consulat français leur faisait la distribution accoutumée.

Nous ignorons quelle sera la résolution du gouvernement oriental.

Quant aux français, voici leur griefs contre M. le consul.

1o Mauvaise grâce dans la présentation des réclamations qu'il faisait pour eux au gouvernement oriental;

2o Convocation pour une neutralité armée, qui nous posait en ennemis d'Oribe;

3o Exécution d'un blocus non accepté;

4o Opposition systématique à un armement, qui n'est que la conséquence de sa conduite;

5o Réponse à une sauvegarde circulaire d'Oribe par une circulaire qui nous dénationalise;

6o Embarquement frauduleux de basques, pour les empêcher de prendre part à notre armement;

7o Soudoiment permanent de tous les basques qui veulent se tenir en dehors du mouvement de la majorité de la population française.

Si c'est pour accomplir de pareils bienfaits,

Vendu Cœur-de-Lion, comme ils vendraient Achille!  
O chute effreuse et sombre! abattement profond!  
Plus d'unité! Les navals des états se défout!

Je vois dans ce pays, jadis terre de braves,  
Des Lorrains, des Flamands, des Saxons, des Moraves,  
Des Francs, des Bavares, mais pas un Allemand!  
C'est chanter pour le moine, et prêcher pour le prêtre,  
Pour le pape, porter la lame de son maître,  
Pour le baron piller, et pour le roi, dormir.  
Ceux qui ne pillent pas ne savent que gémir.

.....  
Partout le droit du poing, l'horreur, la violence,  
Le soc qu'on foule aux pieds se change en fer de lance;  
Les faux vont à la guerre et laissent la misère;  
L'incendie est parti; en chantant sa chanson,  
Tout Zingaro qui passe au seul d'une chaumière,  
Cache sous son manteau son briquet et sa pierre.

.....  
Cependant le Danois menace; l'Angleterre  
Agite Gibelins et Guelfes: le Lorrain  
Trahit; le Brabant gronde: un feu couve à Turin;  
Philippe Auguste est fort: Genes veut une somme;  
L'interdit pend toujours; le Saint Père, dans Rome,  
Réve, assis dans sa chaise, incertain et hautain;  
Et pas de chefs, grands Dieux, devant un tel destin.

Je m'arrête: les citations me conduiraient trop loin. Voilà, monsieur, une portion du grand, du magnifique, du puissant monologue des *Burgraves*, de ce monologue de granit dont on a tant parlé avant la représentation. L'emphase des mots ne le cède qu'à

que M. Pichon reçoit un traitement de 28.000 francs, nous sommes convaincu que le gouvernement français pourrait se dispenser de nous envoyer comme représentant à Montevideo. son départ serait accueilli comme une bonne fortune.

Un autre homme que lui réclamerait énergiquement pour les dévastations des propriétés françaises du Cerro, et pour l'égorgeement de nos compatriotes.

Lui, ne fera rien. Qu'il reste ou qu'il disparaisse, peu nous importe, si son successeur ne vaut pas mieux que lui.

Demain, nous examinerons les actes de M. le vice amiral Massieu de Clerval.

(La suite au prochain numéro.)

### Extraits du Nacional.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DEPARTEMENT

A regu l'ordre de l'autorité supérieure de publier de nouveau la disposition supérieure dont la teneur suit:

Tant que dureront les circonstances actuelles, toutes contrebandes prises, et qui, suivant les informations faites par la police ou la douane, seront, dans l'opinion du gouvernement, reconnues pour être destinées à l'ennemi, appartiendront totalement et de droit à celui ou ceux qui les auront saisies, et leur seront remises immédiatement, après inventaire, sans préjudice de la responsabilité fiscale, dans le cas où, d'après un jugement compétent, il n'y aurait pas lieu à commission.

Montevideo, 11 juin 1843.

ANDRES LAMAS.

D. Melchor Pacheco y Obes, ministre de la guerre, a regu une lettre de M. le général Rivera, en date du 3 juin, dans laquelle il lui fait part de la disette de chevaux qui existe dans le camp ennemi, et du projet probable de laisser cette disette s'accroître par une prudente temporisation.

### COMBAT VICTORIEUX DU CERRO.

Les troupes envoyées par Oribe pour inquiéter la forteresse du Cerro, ont été complètement mises en déroute.

Quarante-trois fantassins vétérans, avec un officier à leur tête, ont passé dans les rangs des soldats de la République.

Dans cette journée, M. le ministre de la

leur impropiété, et si l'on voulait se livrer à une dissection grammaticale, on verrait combien il y a dans tout cela de fautes réelles et de phrases dépourvues de sens. Qu'est-ce que ces hommes qui ont vendu Cœur-de-Lion comme ils vendraient Achille? L'auteur a voulu mettre: auraient vendu: le vers l'en a empêché. Qu'est-ce que ce feu qui court à Turin? Et Genes qui veut une somme! Et l'Interdit qui pend! Et le Saint-Père, dans Rome, incertain et hautain, dans sa chaise! Il ne manque plus qu'une épithète à cette chaise. Les trois vers sur le Zingaro n'ont ni signification, ni a-propos; la trivialité n'en est pas justifiée. Et ces enjambemens: Le Lorrain gronde! L'Angleterre agite Guelfes et Gibelins! Ce qui, soit dit en passant, n'est pas historiquement prouvé; mais la rime exigeait le mot d'Angleterre, et l'histoire a dû céder à la rime.

En résumé, il y a, dans tout ce que fait M. Hugo, un cachet de puérilité boursoufflée, d'enfantillage rododromont qui ne permet pas à la critique de prendre au sérieux de telles œuvres. M. Hugo a beau être le plus habile metteur en scène de notre temps et un prodigieux entrepreneur de succès, rien de ce qu'il a donné au théâtre ne survivra à un premier engouement. Deux qualités sont nécessaires pour sauver un ouvrage de l'oubli: le bon sens et la pensée morale, il n'a ni l'une ni l'autre. Du reste, le poète n'aura pas à se plaindre; à défaut de l'avenir, il aura exploité le présent de manière à n'avoir aucun regret.

W. W.

(J. du Havre.)

guerre, le général Bausa, les bataillons italiens et les bataillons de nègres se sont couverts de gloire. La conduite du colonel Garibaldi est au-dessus de tout éloge.

Un soldat de la légion italienne a reçu un fusil d'honneur; un autre a été récompensé avec munificence.

— L'individu pendu, châtré et brûlé par les troupes d'Oribe, exposé au cimetière, est un paisible sujet sarde. Un soldat du 5e bataillon a été aussi pendu et brûlé.

L'abbé Desombres, dont les services, comme aumônier du régiment des Volontaires Français, ont été agréés par le chef du corps et confirmés par l'autorité locale et ecclésiastique, a l'honneur d'annoncer à ses frères d'armes que, pour tous les secours spirituels de sa compétence, comme aussi dans l'exercice des devoirs dont il s'est chargé, il est, dès ce moment, à la disposition de toutes les familles, dont les chefs auront pris les armes pour une cause aussi sainte que nationale.

S'adresser à l'hôpital de la Charité, où demeure M. l'aumônier, et, dans le cas où il ne se trouverait pas chez lui, laisser une adresse au bureau de l'intendance, qui se trouve à main gauche, en entrant dans la cour de l'hôpital.

#### LE COURRIER D'OUTRE-MER.

Journal politique, littéraire, commercial et industriel.

Ce journal, le plus complet par l'importance et le choix des matières, est aussi, comme exécution typographique, le plus riche des grands journaux qui se publient en France. Le *Courrier d'Outre-Mer* est fait spécialement pour les colonies espagnoles et les divers autres points de l'Amérique du Sud. Ses fondateurs se sont proposé de s'occuper sans relâche des intérêts qui lient chaque jour davantage l'avenir de cette partie du monde à l'avenir européen; de faire connaître à l'Amérique, d'une manière régulière et sûre, les mouvements divers de la politique, de l'industrie, du commerce et de la littérature en Europe, et, en même temps, de mettre en rapport tous les centres de population de l'Amérique méridionale par la communication continue des mouvements et des progrès qui marquent la vie de chacun d'eux. Enfin les fondateurs de ce journal ont voulu surtout élever une tribune assez favorablement placée pour que la défense des intérêts américains put y être présentée avec quelque autorité, et obtenir, pour les graves questions qui s'y rattachent, l'attention et l'importance qu'on leur a, malheureusement pour tous, refusées jusqu'à ce jour. Nous traduirons demain, le premier article publié par le *Courrier d'Outre-Mer* sur la lutte engagée dans ce pays.

Le *Courrier d'Outre-Mer* se publie en même temps à Paris et à Madrid. Les écrivains les plus distingués de ces deux capitales concourent à sa rédaction. Le corps du journal est écrit en espagnol. Le feuilleton seul est à la fois en espagnol et en Français.

Ce journal étant, comme nous l'avons dit, spécialement fait pour l'outre-mer, la quotidienneté de publication devenait inutile et eût même nuï à la valeur du journal, sous le rapport de l'exactitude des nouvelles, qu'une feuille quotidienne ne peut pas toujours vérifier. Les éditeurs du *Courrier d'outre mer* ont préféré, judicieusement, publier, tous les cinq jours, une livraison contenant à peu près la matière de cinq journaux ordinaires.

Dans chacune de ces livraisons on trouve, à côté du développement des plus graves questions politiques, coloniales et industrielles, un tableau complet des nouvelles diverses et des faits politiques les plus importants, un Bulletin des débats parlementaires, puis, après la revue des tribunaux, une chronique spirituelle des théâtres, des salons, en un mot de la *fashion* artistique et financière de Paris.—Les découvertes de la science, les progrès et les perfectionnements de l'industrie et des arts sont enregistrés avec régularité dans le *Courrier d'outre-mer* et il n'est pas jusqu'aux mouvements capricieux de la mode parisienne qui n'y soient constatés avec la plus grande exactitude dans des feuilletons spéciaux, accompagnés de gravures, dont l'exécution soignée dépasse de beaucoup tout ce qu'ont publié jusqu'à ce jour les recueils de mode les plus élégants.

Ces dessins, reproduisant les variations de costume,

de coiffure ou d'amenblement, ne sont pas les seuls que publie le *Courrier d'outre-mer*; les biographies des célébrités contemporaines y sont accompagnées des portraits de ces demi-Dieux du jour. Une des livraisons du mois de mars dernier contient un portrait remarquable de l'auteur des *Paroles d'un Croquant*, M. F. de Lamennais.

Les trente quatre premières livraisons du *Courrier d'outre-mer*, se trouvent à Montevideo au bureau de correspondance de ce journal, rue de Buenos-Ayres, (St. Sébastien, n.º 72 bis) à côté de la maison Lorenzo Pérez.

Les personnes qui voudront recevoir à domicile les livraisons du *Courrier d'outre-mer* le jour même, ou le lendemain, de leur arrivée à Montevideo, devront souscrire au moins pour un trimestre.

Prix de la souscription pour trois mois; 6 patacons 240 reis.

#### FRANCE.

(Paris 9 mars.)

Les journaux de Londres ne triomphent pas moins que nos feuilles ministérielles du succès de M. Guizot dans le vote des fonds secrets.—L'opposition est accablée; si elle avait un peu le sentiment du régime constitutionnel, elle ne songerait de longtemps à attaquer le ministère et le laisserait méditer les grandes questions qu'il a mission de résoudre.—L'opposition n'a point de principes; elle ne sait demander, vouloir que la guerre.—Il n'est point d'autre système praticable que celui dont M. Guizot est le représentant; la preuve, c'est que tous les hommes qui auraient pu former un nouveau cabinet se sont abstenus, parce que l'opposition les aurait attaqués le lendemain.—Le cabinet traversera la session; puisse-t-il lui survivre!—Le point essentiel est d'assurer par un traité de commerce les bonnes relations entre la France et l'Angleterre; malheureusement le ministère, qui a eu la majorité pour la paix, peut la perdre demain pour un pain de sucre ou échec de fil. Voilà le résumé succinct mais fidèle de ce que disent les journaux anglais depuis deux jours.

L'opposition n'est point, comme on affecte de la répéter sur tous les tons de l'autre côté du détroit, le *parti de la guerre*. Elle veut la paix et n'y renoncerait que si elle était absolument incompatible avec la dignité et la sécurité du pays. La France est le pays des idées; elle a besoin de la paix pour étendre son empire moral, car on ne lance pas des idées avec des cartouches. Nos principes démocratiques ont plus fait de chemin à l'étranger depuis 1830 que pendant les vingt-deux ans que nous les avons proménés triomphalement par toute l'Europe au bout de nos baïonnettes. Il a été un moment où, profitant de l'élan de juillet, la France eût pu retrouver ses frontières de 1801; mais l'opposition n'a jamais eu de système absolu, indépendant des faits et de la volonté des peuples. Il est d'ailleurs contraire à la vérité, à l'histoire, de prétendre que la France aime la guerre pour la guerre. C'est l'Europe continentale qui, en 1790, a attaqué la France; c'est l'Angleterre qui nous a attaqués en 1793. Napoléon a voulu, a demandé la paix; les puissances se sont vantées au congrès de Vienne de n'avoir jamais voulu la lui accorder sincèrement. Le mot célèbre de Pitt, qui dit, en parlant de la lutte contre l'empereur: "C'est une guerre viagère" a été mille fois répété dans le parlement. S'il y a jamais eu un système qui se soit résumé dans le mot *guerre*, c'est l'Angleterre qui l'a pratiqué, elle qui a rallumé cinq fois en Europe l'incendie que la France avait réussi à éteindre, en 1802, en 1803, en 1805, en 1809 et en 1812; elle qui, en 1823, par l'organe de George Canning, menaçait de déclencher sur l'Europe l'ouragan des tempêtes et des naufrages.

L'opposition compte dans ses rangs des hommes d'un mérite incontestable, qui eussent depuis longtemps occupé le pouvoir s'ils avaient consenti à sacrifier quelques-uns de ces principes dont on les accuse de manquer. Il est même inconcevable que la presse anglaise ne s'aperçoive pas de la contradiction où elle tombe en disant: L'opposition n'a ni principes ni système; et en ajoutant un peu plus loin: Aucun cabinet n'a pu se former pour remplacer celui du 29 octobre, parce que l'opposition l'aurait attaqué le lendemain. Attaqué, et pourquoi? si ce n'est pour qu'il sortît du système condamné pour entrer dans celui que l'opposition a formulé depuis longtemps: probité, moralité dans l'administration; réforme modérée, mais progressive; paix et ami-

nié avec tous les peuples qui n'attaquent ni notre dignité ni notre légitime influence; respect sincère de toutes les nationalités.

La majorité a refusé d'autoriser les interpellations que M. de Larochejaquelein se proposait d'adresser au ministère sur la *captivité* de don Carlos. Avant d'examiner quelle est en réalité la position faite à ce prince, nous croyons devoir faire remarquer encore une fois combien la marche adoptée en France pour le règlement des interpellations est peu conforme à la dignité parlementaire. En Angleterre, lorsqu'un membre de l'une ou de l'autre des chambres désire interpellier soit un ministre spécial, soit le chef du cabinet, il précise la question qu'il veut poser et indique le jour où il doit la développer. Le jour venu, si le ministre juge prudent de ne pas répondre, il motive son abstention sur la raison d'état, et chacun ayant usé de son droit, la chambre revient à l'ordre du jour. Rien de plus simple et de plus convenable en même temps. Revenons maintenant au cas particulier; il nous sera facile de démontrer que le ministère ne pouvait éprouver aucune difficulté sérieuse à s'expliquer sur la position de don Carlos; que, par conséquent, la majorité a restreint sans utilité politique la liberté de la tribune.

La question que M. de Larochejaquelein voulait soulever a été abordée franchement par sir Robert Peel dans la séance du 28 février. Voici l'explication qui a eu lieu et que nous rapportons d'après le *Morning Post*:

Lord John Manners.—On a dit que l'intervention de l'Angleterre avait été cause du refus fait par le gouvernement français de laisser don Carlos quitter le territoire français. Je demanderai au très honorable baronnet, premier lord de la trésorerie, s'il est vrai que le gouvernement de la reine se soit opposé à la mise en liberté de ce prince illustre, malheureux et persécuté.

Sir Robert Peel.—Le noble lord, ancien secrétaire d'état des affaires étrangères, a fait au gouvernement français une représentation en ce sens: il proclamait que dans son opinion il serait dangereux pour la paix de l'Europe, et surtout de la Péninsule, de donner à don Carlos l'autorisation sans réserve ni restriction (inqualified and unrestricted) de se rendre et de résider où il voudrait. Le gouvernement actuel partage entièrement cette opinion. Mais en même temps on n'aurait pas d'objection à faire à l'arrangement en vertu duquel il quitterait la France pour résider dans certaine partie de l'Europe définie par la convention des deux gouvernements qui ont agi de concert dans les affaires de la Péninsule. Si don Carlos se prononçait pour la résidence à Vienne, par exemple, ou dans toute autre partie de l'Allemagne, il n'y aurait aucune objection à cette combinaison.

Comme on le voit, le gouvernement britannique ne cherche point à décliner sa part de responsabilité dans ce qu'on appelle la *captivité* de don Carlos. Ce prince, expulsé de Portugal en même temps que don Miguel, avait trouvé en Angleterre une hospitalité dont il témoigna sa reconnaissance en s'échappant pour aller échauffer, étendre la guerre civile en Espagne. Cette guerre a causé à la France et à l'Angleterre des embarras, des dépenses qu'il est superflu d'énumérer. Lorsque vaincu en 1839, don Carlos vint demander un asile à la France, les deux puissances alliées de l'Espagne avaient-elles, oui, ou non, le droit de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher le prétendant de porter de nouveau le désordre dans la Péninsule par sa présence ou par ses menées ouvertes? La est toute la question; et nous ajouterons qu'elle est résolue par le plus vulgaire bon sens. Si don Carlos a souffert des vexations qui eussent pu lui être épargnées sans nuire au but assigné à la politique par l'intérêt propre de la France, nous n'entendons aucunement prendre la défense du gouvernement. Nous disons seulement que le droit des deux puissances alliées de l'Espagne était de mettre don Carlos dans l'impossibilité de recommencer la guerre.

Maintenant il n'y a plus de motif de retenir don Carlos à Bourges, et s'il veut résider soit à Vienne, soit dans toute autre partie de l'Allemagne, il est libre de demander ses passeports. Ce n'est point là sans doute une liberté absolue, mais il est des conditions attachées à la position de prétendant qu'il faut savoir subir tant qu'on n'a pas renoncé à cette position. Il serait sans doute commode à don Carlos de demeurer en France à l'abri de toute surveillance, de toutes restrictions, de s'y faire le chef d'un parti, et de transformer en moyen de guerre contre l'Espagne et contre nous l'hospitalité qui lui prêterait le gouvernement. Il n'y aurait à cela qu'une difficulté, c'est que le ministre

qui accorderait à don Carlos ce genre de liberté serait infailliblement mis en accusation.

Inutile de dire que si l'on retenait don Carlos à Bourges pour lui arracher une abdication, on commettrait une violence sans excuse comme sans dignité.

La vérité est que don Carlos, croyant être un embarras pour le gouvernement français, refuse de demander ses passeports aux conditions définies par la convention passée entre la France et l'Angleterre. Il croit utile à sa cause de se donner un air de victime. C'est là un avantage que M. Guizot aurait dû lui enlever en s'expliquant nettement à la tribune, au lieu de se retrancher derrière une négation de la majorité. Le silence n'était point ici imposé par la raison d'état, la déclaration de sir Robert Peel ne laissant aucun doute sur la situation réelle de don Carlos.

(Siècle.)

#### REMATE.

##### POR PATRICIO VAZQUEZ.

De orden del Sr. Gefe Politico y de Policia se procederá el martes 13 del corriente, á las once en punto, en las puertas de la casa del departamento de Policia, al remate de los siguientes efectos, que formaban el cargamento de la Chalana *Industria*, cuyos efectos, que á juicio del gobierno, eran destinados al enemigo, van á venderse al mas alto precio y al contado, para repartir su producto total entre los denunciantes y aprehensores, y cuyo pormenor es el siguiente:—

47 tercios yerva misionera con 204 a. 2 lb. pero neto, 10 barriles azucar terciada blanca con 99 a. 12 lb. pero neto, 7 cajones almidon con 14 a. 18 lb. idem, 1 bolsa café con 6 a. 19 lb., 58 rollos tabaco negro con 194 a. 3 lb. pero neto, 8 bolsas yerva para curtir con 59 a. 16 lb., 59 cajones pasas de uva, 8 pipas vino carton, 30 frasqueras grandes de ginebra, 11 cajones botellas de licor, 40 resmas papel blanco genoves, medio cajon té perla con 6 lb., 1 barril de media carga de coñac, 3 cuarterolas vino de Málaga, 6 ponchos de paño fino, 6 idem ordinarios, 2 docenas chaponas punto de lana, 6 piezas lienziño con 128 yardas, 7 piezas madrás, 3 docenas zapatos de señora, 4 idem sin taco, 2 idem cuero de potro, 1 docena 10 pares idem, 24 piezas cintas de seda coloradas, 24 id blancas, 118 carretes hilo, 3 millares agujas, 4 paquetes alfileres.

Montevideo Junio 11 de 1843.

##### POR RAFAEL RUANO.

#### Quemazon de averias.

En la casa de los Sres. Briscoe Stuard y Ca., calle del Rincon num. 48.

El Martes 13 a las 12 en punto empezará la venta (si el tiempo lo permite) en lotes á la vista de gran cantidad de averias por cuenta de los aseguradores. Los articulos principales son bayetas de toda clase, paños, franelas, casinetas, y calzoncillos de lana, bayetones, corbatines de lana. Los lotes se arreglaran en el patio de dicha casa á la vista, y dinero de contado.

#### AVIS DE POLICE.

Par ordre de M. le chef politique et de police, les habitans de cette capitale sont prévénus, que l'edit du 17 février dernier, est en pleine vigueur, et, afin que personne n'ignore ses articles, il ordonne qu'il soit publié pendant trois jours consécutifs.

Montevideo le 9 Juin 1843.

Le 1er officier de police,  
ANTONIO PILLADO.

Le chef politique et de police du département, avec autorisation supérieure, ordonne :

Art. 1er. Il est défendu de lancer des pétards, fusées, et tous autres projectiles; d'allumer des feux, d'arborer des signaux et bannières, d'élever des globes ou tout autre signal qui pourrait faire supposer une communication ou de-intel ligences illicites. Sont seu-

lement exceptées de cette disposition les maisons consulaires pour les relations avec leur marine nationale.

Art. 2. Est défendue la réunion des groupes dans les rues et les places, et, à partir de 7 heures du soir, on ne pourra se promener plus de trois, si ce n'est pour le service public.

Art. 3. La violation d'une seule de ces dispositions sera considérée comme un acte d'insubordination en présence de l'ennemi, et punie de la peine capitale.

Montevideo, 17 février 1843.

Andres LAMAS.

#### AVIS.

M. le capitaine de *l'Agilette*, est prié de passer au bureau du *Patriote*, pour affaire qui le concerne.

#### ARMES DE CHASSE et DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste aîné, maison Lavalleya, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux à système ordinaire.

M. Viglezzi, ex-capitaine d'état-major, passé capitaine de la compagnie d'ambulance prie les personnes qui voudront faire partie de ladite compagnie, de vouloir bien se faire inscrire au bureau de l'économiste à l'hôpital français.

VIGLEZZI.

#### Avis de la Salle de Commerce.

Le directeur de la Salle de Commerce fait savoir au public que les packets entre Montevideo et Buenos-Ayres, ayant perdu toute qualité, et se trouvant désormais considérés comme navires marchands, les signaux de sortie ne se feront plus comme antérieurement, mais seulement sur l'ardoise, et lorsqu'ils se feront aviser, ils mettront, comme navires marchands, les pavillons de leurs nations. Le packet anglais sera le seul qui sera signalé comme auparavant.

Les lettres de non souscripteurs ne seront admises, pour le départ, qu'avec un paiement de 6 vint ns pour chacune.

Le Directeur,

J. ROSQUELLAS.

#### AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lesueur, rue Sarandi, autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Les succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

#### AVISO.

Las personas que tengan relaciones de negocios, con mi ex-dependiente D. Pedro Tilhet, se servirán presentarse el día lunes 13 del corriente en casa de D. Juan Laphin; de las 11 á las 2 de la tarde.

Les personnes qui auraient eu quelques relations d'affaires avec mon ex-commis, M. Pierre Tilhet, sont priés de se présenter lundi le 13 du courant chez M. Laphin, de onze heures à deux de l'après-midi.

#### HOPITAL FRANCAIS.

L'hôpital a besoin d'une compagnie de quarant hommes d'ambulance. ils auront exactement les mêmes droits que les légionnaires, à dater de leur engagement. Les Français qui voudraient en faire partie n'ont qu'à se présenter à l'hôpital, rue de Sarandi près le marché où le directeur leur fera connaître les conditions.

#### AVIS.

Les personnes qui ont confectionné des effets pour les chasseurs basques, et dont le paiement ne serait pas effectué, sont priées de présenter leurs bons chez M. Oyenard, dans les 48 heures à partir du premier juin 1843.

Le sieur Lamets, armurier, fait savoir aux Volontaires de la légion qu'ils trouveront chez lui des couteaux-sabres de sa confection, disposés à propos et à un prix modéré. Rue du 25 Mai, n°

#### AVIS.

Maison Honoré Gasparin, platero, rue del Rincon, on achete or vie ux, argent et cuivre.

#### AVIS A MES COMPATRIOTES

Et aux défenseurs de la liberté.

A dater de ce jour, lorsque la légion prendra les armes, il y aura un dépôt d'armes, de gibernes et de munitions, au bureau de l'Etat Major pour tous ceux qui, n'ayant pas pris les armes, voudraient concourir à la défense de la noble cause à laquelle nous nous sommes dévoués pour protéger nos vies, celles de nos familles et conserver un bien être acquis avec tant de peines et de travaux.

Le colonel des Volontaires Français,

THIEBAUT.

#### HOPITAL FRANCAIS.

On souscrit pour l'hôpital français chez M. Viglezzi, rue del Rincon.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.